# MÉMOIRE

*Lu par M. NECKER, Premier Ministre des Finances, à l'Assemblée Nationale, le 14 Novembre 1789.*

Contenant le projet de l'Etablissement d'une BANQUE NATIONALE.

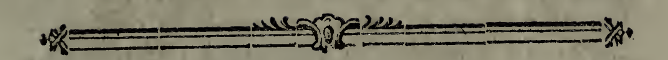


A AIX,

*Sur l'Imprimé de l'Imprimerie Royale.*

Des Imprimeries de GIBELIN-DAVID & EMERIC-DAVID, Avocats, Imprimeurs du Roi.

M. DCC. LXXXIX.



# MÉMOIRE

*Lu par le Premier Miniſtre des Finances, à l'Aſſemblée Nationale, le 14 Novembre 1789.*

MESSIEURS,

C'EST une pénible ſituation pour moi que d'avoir ſi ſouvent à vous entretenir des embarras & des difficultés des finances. Je n'ai eu que des inquiétudes & des déplaiſirs dans cette adminiſtration, depuis l'inſtant où je l'ai repriſe au mois d'août de l'année derniere.

Le diſcrédit général à cette époque, l'exiſtence d'un déficit immenſe, & l'extrême pénurie du Tréſor royal ont déployé devant moi les premiers obſtacles. Cependant les revenus de l'État étoient au moins dans leur entier, & les recouvremens s'exécutoient avec la ponctualité uſitée. On ne prévoyoit pas encore l'affreuſe diſette des ſubſiſtances dont nous étions menacés, & l'on ne ſoupçonnoit pas les malheureux événemens qui ont contrarié la perception des droits & des impôts, & qui en jettant l'alarme dans les eſprits, ont

détourné le cours de toutes les affaires, & ont fait disparoître à la fois l'argent & la confiance. Un avenir favorable se présente à nos regards, mais il n'est embrassé que par l'espérance, & les affaires de finances n'en éprouvent point encore la salutaire influence.

L'Assemblée Nationale, de concert avec le Roi, a cependant déterminé deux grandes dispositions pour l'encouragement du crédit, & pour le rétablissement de l'ordre dans les finances : par l'une, elle assure, à commencer du 1er. janvier prochain, un parfait équilibre entre les revenus & les dépenses fixes ; & par l'autre, elle autorise une contribution patriotique dont elle a présumé que le produit pourroit être équivalent aux besoins extraordinaires de cette année & de l'année prochaine.

Une immense difficulté reste à vaincre encore. Cette contribution patriotique ne fournira que des ressources graduelles, puisque le dernier terme de paiement s'étend jusqu'au 1er. avril 1792. Cependant les besoins sont instans, & l'état du crédit en ces momens critiques, n'offre aucun secours sur lequel on puisse solidement compter.

L'Assemblée Nationale verra par le tableau annexé à ce Mémoire, qu'en acquittant les engagemens pris avec la Caisse d'escompte, pour le 31 décembre, les besoins de cette année s'éleveroient à quatre-vingt-dix millions ; mais les anticipations sont fort diminuées.

Les dépenses extraordinaires pour l'année prochaine, peuvent être évaluées à environ quatre-vingt millions, & l'on vous en remettra l'aperçu.

Le besoin seroit plus grand, si, à commencer du 1er. janvier prochain, l'équilibre entre les

revenus & les dépenſes n'étoit pas encore établi dans ſon entier ;

Si le remplacement de la diminution de produit ſur la Gabelle n'étoit pas effectué, à commencer pareillement du 1er. janvier prochain ;

Si le paiement de l'année ordinaire des droits & des impoſitions, eſſuyoit des retards ;

Si les anticipations ſur l'année 1790, quoiqu'infiniment réduites, ne pouvoient pas être renouvellées complettement.

On ne peut donc encore en cet inſtant déterminer d'une maniere poſitive, quel ſera le ſecours extraordinaire indiſpenſable pour ſuppléer au déficit extraordinaire & momentané de l'annee 1790. C'eſt être modéré que de le ſuppoſer de quatre-vingt millions ; & perſonne ne peut en répondre avec certitude au moment où je rédige ce Mémoire.

Voilà donc quatre-vingt millions à ajouter au moins aux quatre-vingt-dix qui ſont néceſſaires pour achever le ſervice de cette année, & s'acquitter avec la Caiſſe d'eſcompte.

Secours total à trouver, cent ſoixante-dix millions.

Cependant, pour ſe faire une juſte idée de la difficulté des circonſtances, il ne ſuffit pas d'arrêter ſon attention ſur l'embarras du Tréſor royal ; il faut encore porter ſes regards ſur la ſituation de la Caiſſe d'eſcompte, établiſſement étroitement lié avec la choſe publique, & avec les finances en particulier.

Cet établiſſement a rendu les plus grands ſervices au commerce, & les ſecours que les finances en ont reçus depuis quelque tems, ont été auſſi importans que néceſſaires. Il n'en réſulteroit aucun inconvénient pour la Caiſſe d'eſcompte, ſi l'État

avoit des moyens suffisans pour la rembourser aux époques convenues ; mais un grand discrédit ayant pris la place des ressources dont un nouvel ordre de choses avoit donné l'espérance, il devient impossible, sans de nouveaux moyens, de remplir les engagemens contractés avec la Caisse d'escompte, engagemens qui font partie des besoins de cette année.

La situation de la Caisse d'escompte n'est pas seulement critique en raison des avances qu'elle a faites au Gouvernement ; elle participe comme le Trésor royal, comme tout le commerce, comme la France entiere, aux inconvéniens majeurs qui résultent de la rareté excessive du numéraire effectif.

Je dois répéter ici ce que j'ai dit dans une autre occasion, sur les causes de cette rareté. Et d'abord, elle a toujours été éprouvée dans les tems d'alarmes & dans les importantes crises des empires. Chacun, incertain des résultats d'un grand trouble, ou simplement d'une révolution majeure, resserre son argent, & attend pour en disposer, que les événemens se calment ou s'éclaircissent. Il y a de plus aujourd'hui des circonstances particulieres, qui concourent à la rareté du numéraire. Notre ancienne balance de commerce avec les pays étrangers, balance toujours favorable à la France, est dérangée par diverses causes. Nous avons importé cette année des quantités immenses de blés, & nous demandons encore aux pays étrangers de nouveaux secours. Notre traité de commerce avec l'Angleterre, nous rend débiteurs envers ce royaume, d'une somme de marchandises manufacturées que nos propres fabriques fournissoient autrefois. Les étrangers intimidés par nos circonstances, s'éloignent de nos fonds pu-

blics ; & au lieu d'y employer annuellement une portion de leurs capitaux, plusieurs, depuis quelque tems, cherchent à s'en défaire, & tout au moins ils n'y replacent pas les intérêts que nous leur payons, & nous sommes obligés de leur en remettre les fonds en entier. Les voyageurs étrangers sont détournés, par nos troubles intérieurs, de venir en France, & nous avons perdu pour un tems l'introduction de numéraire que leurs grandes dépenses dans le royaume occasionnoient.

Enfin, ce que peut-être on n'a jamais vu, même aux époques les plus fatales de la Monarchie, une émigration prodigieuse, toute composée de gens riches ou aisés, attire dans l'étranger, non-seulement des fonds proportionnés aux dépenses des citoyens qui nous quittent, mais encore une partie de leurs capitaux disponibles.

Je dois citer encore une cause de la rareté de l'argent, non pas dans le royaume, mais dans la circulation ; c'est le retard du paiement des impôts, retard qui retient sans fruit dans une multitude de mains, les especes qui doivent servir aux dépenses publiques, & se diviser ensuite de nouveau par les consommations.

Enfin, les temps de divisions, les tems où l'esprit de parti se déploie avec une grande force, donnent lieu quelquefois au sequestre de l'argent par le seul desir de gêner la circulation, & de produire un embarras qui amene un surcroît de confusion propre à changer la situation des affaires & la scene des événemens. Il existe donc une grande diversité de causes particulieres qui, avec les causes générales, concourent à la rareté du numéraire ; rareté qui s'accroît ensuite par elle-même, parce que la crainte de manquer d'argent, comme la crainte de manquer d'une denrée né-

ceſſaire, engage ceux qui en ont à ſe ménager une double proviſion.

Faiſons maintenant le réſumé précis des effrayantes difficultés que nous avons encore à vaincre.

Il faut trouver un ſecours extraordinaire de cent ſoixante-dix millions, ſoit pour les beſoins imminens de cette année, ſoit pour aſſurer le ſervice de l'année prochaine; & il faut trouver ce ſecours au milieu d'un diſcrédit abſolu.

Il faut de plus ſoutenir l'édifice de la Caiſſe d'Eſcompte, édifice ébranlé & prêt à tomber; il faut, s'il eſt poſſible, lui procurer une nouvelle force; ou ſi l'on veut abandonner cet établiſſement, malgré ſon intime connexité avec les finances & les affaires publiques, malgré le ſouvenir des ſervices qu'on en a tirés, il faut ſe propoſer un deſſein plus difficile encore à remplir, celui d'être juſte envers les actionnaires & envers les porteurs actuels des billets de Caiſſe.

Il faut encore s'occuper d'accélérer le paiement des rentes ſur l'Hôtel-de-ville, & parvenir d'ici à une époque peu éloignée, à les remettre au moins aſſez au courant pour n'avoir plus qu'un ſemeſtre en arriere, & pour aſſurer les paiemens à l'avenir de la maniere la plus réguliere.

Enfin, le dernier but qu'on doit avoir en vue, c'eſt de ſe préſerver, s'il eſt poſſible, des funeſtes effets de la rareté exceſſive du numéraire effectif.

Je déclare d'abord, que ſelon mes lumieres, toutes ces entrepriſes ſont impoſſibles à exécuter ſans inconvéniens, & qu'ainſi nulle propoſition ne peut être jugée parfaitement bonne en elle-même; le mérite de celle qui ſera préférée, dérivera toujours en partie des objections plus grandes que l'on pourra faire contre tout autre plan. Et pour le dire en paſſant, le grand malheur des Miniſtres

en des tems ſi difficiles, c'eſt d'avoir preſque toujours à employer leurs facultés & leurs moyens; non pas à faire un bien complet & manifeſte; mais à adoucir les maux, à en prévenir le progrès, & à tirer des circonſtances le parti le moins déſavantageux. Ce genre de travail, le plus pénible de tous, ne procure aucune récompenſe de la part des hommes, parce qu'ils en comparent le réſultat avec les idées de perfection que chacun ſe forme ſi facilement, au lieu de le rapprocher des inconvéniens & des dangers qu'on a le bonheur d'éviter; mais cette comparaiſon, ce rapprochement, peu de gens ſont tentés de le faire, car on ne prend pas de la peine pour louer autrui.

Je vais maintenant développer de quelle maniere je penſe qu'on peut ſe tirer, au moins paſſablement des difficultés actuelles. Vous jugerez, Meſſieurs, de ce moyen, vous le comparerez avec d'autres, & s'il s'en préſente un meilleur, comme il eſt très poſſible, je ſerai le premier à l'adopter & à le faire valoir. L'amour propre d'auteur ſeroit aujourd'hui de tous les ſentimens le plus miſérable; nous ſommes tous ſous le poids de circonſtances où le deſir de ſauver la choſe publique, eſt devenu le ſeul véritable intérêt particulier, en même tems qu'il doit être la ſeule paſſion de l'homme d'Etat.

Il faut vous rappeller, Meſſieurs, que les fonds extraordinaires dont vous avez beſoin pour cette année & la ſuivante, ſont au moins de cent ſoixante-dix millions.

J'ai dû d'abord examiner s'il étoit poſſible de trouver par la voie ordinaire des emprunts, une ſomme auſſi conſidérable, ſomme encore ſuſceptible d'accroiſſement par les motifs dont j'ai fait mention; & il m'a paru qu'en ces momens d'alar-

mes & de discrédit, l'on essayeroit en vain d'y réussir, même en se soumettant à un intérêt usuraire : cependant un tel intérêt obligeroit à augmenter en proportion la somme des impôts, & rendroit plus difficile l'établissement d'un équilibre entre les revenus & les dépenses fixes, disposition si nécessaire & sur laquelle l'ordre entier des finances doit constamment reposer.

J'ai réfléchi ensuite sur la maniere très-simple de se tirer de toute espece d'embarras, & que plusieurs personnes proposent aujourd'hui, celle de créer par forme de papiers-monnoie remboursables ou non remboursables, une somme de billets d'Etat non seulement proportionnée aux besoins de cette année & de l'année prochaine, mais suffisante encore pour liquider les arrérages d'intérêt ou de rente, tous les reliquats dus par les Départemens, tous les effets dont le remboursement a été suspendu, & auxquels on a attribué un intérêt de cinq pour cent.

On éteindroit encore avec ces billets tous ceux de la Caisse d'Escompte ; on s'acquitteroit de même des capitaux dus par l'Etat aux Actionnaires ; & de cette maniere enfin, par une opération d'une vaste étendue, on résoudroit en un moment toutes les difficultés de finance.

Mais si les circonstances uniques où la France & les finances se trouvent, mettent dans la nécessité de se servir de billets qui ne soient pas conversibles en argent à volonté, il me semble que bien loin d'user immodérément de cette ressource, il faut s'appliquer à la resserrer dans les plus étroites limites ; il faut que la somme des billets en circulation soit restreinte aux besoins les plus pressés & les plus indispensables ; il faut encore accélérer par tous les moyens possibles le

terme de leur durée ; enfin, pour ménager la confiance, il convient de se rapprocher des usages auxquels le crédit est attaché par les effets puissans de l'habitude.

Tel est le but, Messieurs, vers lequel il m'a paru convenable de diriger ses combinaisons : & si vous pensiez différemment, il vous seroit facile d'adopter un systeme plus étendu ; car rien n'est plus aisé, rien n'est plus commode en commençant, que la création pure & simple d'une quantité de billets d'Etat, proportionnée à toutes les dépenses auxquelles on voudroit satisfaire.

Je vais maintenant vous expliquer le plan auquel, d'après les principes que j'ai établis, je donnerois la préférence.

La Caisse d'escompte seroit convertie en Banque Nationale.

On accorderoit à cet établissement un privilege pour dix, vingt ou trente ans à votre choix.

Le nombre de ses Administrateurs seroit porté à vingt-quatre par une nouvelle élection des Actionnaires, & six ou huit de ces Administrateurs devroient être nécessairement choisis parmi les personnes absolument étrangeres aux affaires de Banque & de Finance.

Un nombre quelconque de Commissaires nommés par vous, Messieurs, veilleroit sur la partie de la gestion des Administrateurs de la Banque Nationale, qui intéresseroit la confiance publique.

Tous les statuts concernant l'administration intérieure de la Caisse d'escompte seroient revus & discutés, & le résultat de cet examen consenti par les Actionnaires, applicable à l'administration de la Banque Nationale.

La fomme des billets de Caiffe mis fucceffivement en circulation, feroit fixée à deux cent quarante millions.

La Nation, par un Décret fpécial de votre part, fanctionné de Sa Majefté, feroit caution de ces billets.

Ils feroient tous revêtus d'un timbre aux armes de la France, & ayant pour légende ces mots : *Garantie nationale.*

Ce timbre feroit appofé par vos Commiffaires fur une quantité quelconque de billets dont il feroit tenu regiftre, & dont la fomme totale ne pourroit jamais excéder deux cent quarante millions.

Ces billets, conformément aux difpofitions de l'Arrêt du Confeil du 18 août 1788, pour les billets de la Caiffe d'efcompte, continueroient à être reçus comme argent dans toutes les Caiffes royales & particulieres de Paris.

Vous déciderez, Meffieurs, fi cette difpofition peut être rendue générale, foit par l'effet d'un Décret de votre part, foit par un acquiefcement libre de la part des principales villes du royaume.

Voilà les premieres conditions du projet que je foumets à votre confidération.

Il faut maintenant que je m'arrête fur les parties de ce plan dont la difcuffion eft la plus importante, & je vais commencer par les indiquer.

1°. Le fonds capital à l'avenir de la Caiffe d'efcompte convertie en Banque Nationale.

2°. L'emploi des fonds de la Banque Nationale.

3°. Comment l'État ne courroit aucun rifque en fe portant caution des deux cent quarante

millions de billets de Caiſſe en circulation.

4°. Avantages que les finances de l'État tireroient des diſpoſitions qu'on propoſe.

5°. Accroiſſement de ſecours pour le commerce.

6°. Aſſignations ou reſcriptions qui ſeront délivrées à la Banque Nationale contre ſes avances.

7°. Calcul ſur les profits des Actions.

8°. Les moyens qui peuvent faciliter la levée de douze mille cinq cents Actions nouvelles.

Je vais reprendre maintenant ces huit indications.

## ARTICLE PREMIER.

### *Le fonds capital de la Caiſſe d'eſcompte convertie en Banque Nationale.*

Le capital de la Caiſſe d'eſcompte eſt aujourd'hui compoſé de trente millions circulant dans ſes affaires, & de ſoixante-dix millions dépoſés par les Actionnaires au Tréſor royal, au commencement de l'année 1787.

En tout, cent millions de capital appartenant à vingt cinq mille actions, à raiſon de quatre mille francs par action.

Je propoſerois maintenant que ce capital fût augmenté de cinquante millions par une création de douze mille cinq cents Actions nouvelles, payables en argent effectif, & faiſant à quatre mille francs par Action, la ſuſdite ſomme de cinquante millions.

Le nombre total des Actions ſe trouveroit ainſi de trente-ſept mille cinq cents, leſquelles, à raiſon de quatre mille francs par Action, for-

meroient un capital de cent cinquante millions.

Ces cent cinquante millions deviendroient la premiere caution de deux cent quarante millions de billets de Caiſſe qui ſeroient ſucceſſivement mis en circulation.

La ſeconde caution dériveroit de tous les effets pris à eſcompte par la Banque Nationale, & leur ſomme ſeroit néceſſairement égale à la totalité des billets de Caiſſe, puiſqu'aucun de ces billets n'auroit été délivré qu'en paiement des effets ſur leſquels la Banque Nationale auroit fait des avances par forme d'eſcompte.

Enfin la troiſieme caution des billets de Caiſſe & la plus importante de toutes, ſeroit la garantie pleine & entiere de la Nation même ; & je montrerai bientôt que cette garantie n'expoſeroit l'Etat à aucune eſpece de riſque.

## I I.

### *Emploi des fonds de la Banque Nationale.*

On a vu que le capital de la Banque Nationale ſe monteroit à . . . . . 150 millions.

La Banque auroit la faculté de délivrer des billets de Caiſſe jusqu'à la concurrence de . . . 240 millions.

C'eſt donc en tout . . . . 390 millions dont la Banque Nationale auroit la diſpoſition ; mais dans cette ſomme ſont compris les ſoixante-dix millions qui ont été prêtés à l'Etat en 1787 ; ainſi, c'eſt de trois cent vingt millions ſeulement dont il eſt néceſſaire d'indiquer l'emploi.

Voici mon idée à cet égard :

170 Millions feroient avancés à l'Etat contre des aſſignations ou reſcriptions ſur le produit d'un recouvrement certain, ainſi qu'il ſera expliqué dans la ſuite.

80 Millions feroient deſtinés aux eſcomptes des lettres de change de commerce.

70 Millions feroient deſtinés aux fonds de Caiſſe qui devroient avoir lieu en numéraire effectif.

---

320 Millions.

En tout, comme on voit, trois cent vingt millions, ſomme égale préciſément aux fonds de commerce & aux billets de la Banque en circulation.

III.

*Comment l'Etat ne courroit aucun riſque en ſe portant caution des deux cent quarante millions de billets de Caiſſe en circulation.*

On l'aperçoit d'un coup-d'œil.

Les avances que la Banque Nationale s'obligeroit de faire à l'Etat contre des reſcriptions ou aſſignations ſur les deniers publics, ſe monteroient, comme on vient de l'indiquer, à . . . . . . . . . 170 millions.

Le Tréſor royal eſt dépoſitaire depuis le commencement de l'année 1787, d'un capital de ſoixante-dix millions, appartenant aux Actionnaires, ci . . . . . . . . . . . . 70 millions.

En tout, deux cent quarante millions, ſomme équivalente à celle des billets de Caiſſe en circulation; ainſi la Nation, en ſe portant caution de ces billets, garantiroit uniquement ſa propre dette.

## I V.

*Avantages que les finances de l'Etat tireroient des dispositions qu'on propose.*

On exigeroit deux conditions de la Banque Nationale.

L'une, que l'intérêt du capital de soixante-dix millions entre les mains du Roi depuis l'année 1787, seroit réduit de cinq à quatre pour cent.

L'autre, que les avances faites à la finance en billets de Caisse, & sur des rescriptions payables en 1791, seroient fixées à l'intérêt de trois pour cent par an.

Ainsi, indépendamment d'une réduction sur l'intérêt des soixante-dix millions dont la Caisse d'escompte est créanciere depuis 1787, l'Etat obtiendroit un secours de cent soixante-dix millions à un très-petit intérêt, & cela, dans un temps où de toute autre maniere il ne pourroit trouver une foible portion de cette somme, même en se déterminant aux plus grands sacrifices.

## V.

*Accroissement de secours pour le Commerce.*

Les fonds employés dans ce moment par la Caisse d'escompte en lettres de change de la Banque ou du Commerce, ne se montent qu'à quarante-six millions.

On a proposé, comme on l'a vu, de destiner à ces lettres de change un capital de quatre-vingt millions; ainsi du moment que vous auriez donné

donné votre approbation au projet général dont il eſt ici queſtion, on procureroit à la Banque, au Commerce du royaume, & aux entrepriſes utiles, de nouveaux ſecours qui leur ſont très-néceſſaires. Il y a ſur-tout pluſieurs maiſons gênées par les avances qu'elles ont faites ſur des fonds publics, & qui ne pouvant ſe rembourſer par la vente de ces fonds, faute d'acheteurs à des prix tolérables, ſe trouvent en ce moment dans un pénible embarras. D'autres ayant compté ſur des rembourſemens qui ont été ſuſpendus au commencement d'août 1788, mériteroient d'obtenir des ſecours en attendant qu'on puiſſe prendre, à l'égard des effets dont ils ſont propriétaires, un arrangement propre à relever leur valeur & à en faciliter la négociation. On ne peut donc douter qu'un accroiſſement d'eſcomptes en faveur du Commerce, ne produisît le plus grand bien.

## V I.

*Aſſignations ou Reſcriptions qui ſeront délivrées à la Banque Nationale contre ſes avances.*

Il importe à la confiance publique, il importe aux principes de fidélité parfaite, qui doivent être la regle de conduite d'une Nation, que les aſſignations ou reſcriptions ſur leſquelles la Banque Nationale fera des avances au Gouvernement, ſoient dirigées non-ſeulement ſur un recouvrement réel, mais encore ſur un recouvrement dont le produit ne ſoit ni engagé par d'autres aſſignats, ni néceſſaire même aux dépenſes fixes de l'Etat.

Je vous propoſerois donc, Meſſieurs, d'inſti-

tuer un Receveur particulier entre les mains duquel feroient verfés les fonds extraordinaires qui proviendront, foit de la Contribution patriotique, foit des biens-fonds du Domaine royal & du Clergé, dont la vente feroit déterminée, foit enfin de la partie des droits attachés à ces deux propriétés, & dont l'aliénation ou le rachat feroit pareillement prefcrit.

Ces recouvremens extraordinaires exigent, pour le bon ordre, une Tréforerie particuliere, & je vous propoferois d'autorifer les Adminiftrateurs du Tréfor royal, ou tels Commiffaires que vous jugeriez plus convenables, à tirer des refcriptions fur le Receveur dont j'ai fait mention, & auquel on pourroit donner le nom de *Receveur de l'Extraordinaire*. Ces refcriptions égales en fomme à l'avance qui feroit fournie par la Banque Nationale, devroient porter fur les deniers extraordinaires qui feront perçus, à commencer du 1.er janvier 1791; & comme il convient que ces refcriptions puiffent au befoin être négociées par la Banque Nationale, il feroit néceffaire de leur donner un terme fixe, & je propoferois qu'elles fuffent divifées, à raifon de dix millions par mois, à commencer de janvier 1791, jufqu'en mai 1792, ce qui feroit en tout cent foixante-dix millions.

On ne peut guere douter que le produit des deux derniers tiers de la Contribution patriotique, réuni aux autres recouvremens qui naîtront de vos difpofitions connues à l'égard des biens du Domaine & du Clerge, ne foit plus que fuffifant pour répondre à l'avance de la Banque Nationale. Mais il eft effentiel, Meffieurs, pour le crédit, qu'une Commiffion de votre choix s'occupe

activement & ſans retard, de manifeſter & de faire valoir ces diverſes reſſources. Cependant, comme il ne faut aucune eſpece d'incertitude ſur la ponctualité d'un engagement à terme fixe, il conviendroit que vous priſſiez la réſolution de pourvoir, par un emprunt, au ſupplément de fonds que pourroit exiger l'acquit régulier des reſcriptions fournies ſur le Receveur de l'*Extraordinaire.* Il y a toute apparence qu'il ne ſera pas néceſſaire d'y recourir; mais s'il le falloit pour une portion du rembourſement promis à la Banque Nationale, l'état très-vraiſemblable du crédit en 1791, vous donneroit le moyen d'y réuſſir à des conditions modérées.

Je crois prudent de réſerver en entier pour les beſoins de 1790, tous les fonds qui ſeront verſés au Receveur de l'*Extraordinaire*, pendant le cours de l'année prochaine. Que ſi cependant il y avoit un ſuperflu, il ſeroit également appliqué à la libération de la dette de l'Etat envers la Banque Nationale.

## VII.

### *Calcul ſur le profit des Actions.*

On exige des Actionnaires, comme on l'a vu, un prêt de cent ſoixante-dix millions, à trois pour cent; on demande que l'intérêt du dépôt de ſoixante-dix millions entre les mains du Roi, depuis 1787, ſoit réduit de cinq à quatre pour cent; on veut de plus que la Banque Nationale ait en numéraire réel un capital oiſif de ſoixante-dix millions. Voilà beaucoup d'exigences; il eſt donc néceſſaire de montrer qu'avec ces con-

ditions remplies, le bénéfice des Actions sera suffisant. En voici le calcul très-simple.

Rappellons-nous que le capital de la Banque Nationale sera de cent cinquante millions. Savoir :

70 millions, le dépôt fait au Trésor royal en 1787.

30 millions placés actuellement dans le commerce de la Caisse d'escompte.

50 millions, supplément des fonds qui résultera du produit des nouvelles Actions.

| | |
|---|---|
| En tout . . . . . . . | 150 millions. |
| Il faut ajouter à cette somme les billets de Caisse dont elle se servira comme argent, & qui seroient fixés à . . . . . . . . . . | 240,000,000. |
| Total . . . . . | 390,000,000. |

| | |
|---|---|
| Résumons maintenant l'emploi & le produit annuel de cette somme. | |
| 70 millions destinés à un fonds de Caisse habituel en numéraire effectif, ne produiront rien, ci . . | 000,000,000. |
| 70 millions, le dépôt entre les mains du Roi, depuis 1787, produiront annuellement à quatre pour cent . . . . . | 2,800,000. |
| 170 millions, avances aux finances de l'Etat, contre des valeurs à | |

| | |
|---|---|
| *ci-contre* . . . . | 2,800,000. |
| terme, produiront à trois pour cent . . . . . | 5,100,000. |
| 80 millions employés à l'efcompte des lettres de change de Commerce, à quatre pour cent . . . . . | 3,200,000. |
| Il faut en déduire pour les frais de manutention de la Banque Nationale, & pour les pertes inévitables . . . . . . . . . . . . | 600,000. |
| RESTERA par an. . . . . | 10,500,000. |

Lefquels dix millions cinq cent mille livres feroient précifément l'intérêt, à fept pour cent, du fonds capital de la Banque Nationale, puifque nous avons montré que ce fonds capital feroit de cent cinquante millions.

Un tel intérêt paroîtra fuffifant, mais on ne l'eftimera pas trop fort, fi l'on fait attention qu'il eft ici queftion d'une affaire de Commerce, à laquelle des peines d'adminiftration & des hafards font attachés. D'ailleurs, on doit confidérer qu'aujourd'hui l'Etat ne trouveroit d'aucune maniere une telle fomme, même à cet intérêt; il faudra donc être fort content, fi, à l'abri d'un bénéfice modéré, affuré aux Actions de la Banque Nationale, l'Etat fe procure cent foixante-dix millions à trois pour cent, & une réduction d'un cinquieme fur l'intérêt du dépôt de foixante-dix millions entre les mains du Roi, depuis 1787.

Il eft important de faire obferver que cet intérêt de fept pour cent, affuré felon le calcul ci-deffus, au capital des Actions, eft cependant

susceptible d'accroissement & de diminution.

Il est susceptible d'accroissement, parce qu'indépendamment des deux cent quarante millions de billets que la Banque Nationale auroit en circulation, elle tiendroit la caisse de toutes les personnes qui la choisiroient librement pour dépositaire. C'est aujourd'hui un des bénéfices de la Caisse d'escompte, & ce bénéfice ne consiste pas dans aucune rétribution qui lui soit accordée pour ce genre de service, mais dans les jouissances de fonds qui résultent nécessairement d'une pareille manutention; & comme la Banque Nationale réuniroit toutes les conditions propres à fonder la confiance la plus étendue & la plus complette, il est naturel de présumer qu'insensiblement toutes les personnes qui ont un mouvement d'argent, toutes celles qui chercheroient un dépositaire assuré pendant leur absence, enfin d'autres particuliers encore par différens motifs, donneroient leurs fonds en garde à un Caissier aussi positivement sûr & fidele que la Banque Nationale.

Ce n'est pas tout: la Banque Nationale devroit pareillement servir de Caissier au Trésor royal & au Receveur de l'Extraordinaire qu'on vous a proposé d'instituer, & en général aux différens Receveurs & Payeurs des deniers publics; mais on proposeroit à l'Assemblée Nationale de valider par un Décret formel une des dispositions constitutives de la Caisse d'escompte actuelle, c'est de ne payer jamais pour le compte d'aucun particulier, d'aucune compagnie, un seul denier au-delà de leurs fonds en dépôt: ainsi les relations étendues de la Banque Nationale ne l'exposeroient jamais à la moindre perte, & lui procureroient seulement un bénéfice quelconque, provenant des

jouiſſances de fonds. L'on doit obſerver que ces jouiſſances, ne fuſſent-elles que de vingt millions, (& la caiſſe ſeule du Tréſor royal les procureroit dans les tems ordinaires) il en réſulteroit un bénéfice équivalent au moins à demi pour cent d'intérêt ſur le capital des Actions.

Enfin la Banque Nationale une fois reconnue comme le meilleur de tous les dépoſitaires, vous ne trouveriez probablement aucune difficulté à ordonner qu'à l'avenir les dépôts judiciaires fuſſent placés entre ſes mains; & peut-être qu'en faveur uniquement de ces dépôts forcés, il ſeroit convenable de s'écarter de la regle générale, & d'impoſer à la Banque Nationale l'obligation de bonifier ſur cette partie de fonds un intérêt d'un quart pour cent par mois révolu. Ce ſeroit un avantage eſſentiel pour les dépoſitaires de ce genre, & dont juſqu'à préſent ils n'ont jamais pu jouir, puiſque leurs deniers reſtoient ſans produit pendant toute la durée du ſequeſtre.

Le bénéfice des jouiſſances de fonds pour la Banque Nationale ne pourroit avoir lieu que ſucceſſivement; car, juſqu'à l'époque où les paiemens en argent & à bureau ouvert pourroient être établis, il conviendroit de conſerver dans la Banque une ſomme de billets de caiſſe préciſément égale à la ſomme totale des dépôts. Ce ſeroit aſſez faire que de diminuer par ce moyen, & peut-être conſidérablement, la ſomme des billets en circulation.

On a calculé à quatre pour cent par an, le bénéfice que la Banque Nationale retireroit de la partie de ſes fonds appliquée aux eſcomptes des lettres de change de commerce; mais il lui ſeroit permis, comme aujourd'hui, de fixer le prix de

ces escomptes à quatre & demi pour cent, lorsque le terme des lettres de change excéderoit deux mois, & même à cinq, lorsque les avances de la Banque Nationale auroient lieu sur des effets de quatre à six mois, avec nantissement.

En total, il n'y a nul doute que les actions de la Banque ne deviennent un placement d'argent fort avantageux; mais leur bénéfice, bien loin d'être pris sur la fortune de l'Etat, se conciliera parfaitement avec l'avantage de la Nation.

Une objection importante, relative aux bénéfices des Actions de Banque Nationale, se présentera sans doute à l'esprit, & il est important de la résoudre. Ce bénéfice doit reposer sur la certitude d'avoir des avances à faire au Gouvernement, puisque sans une telle condition la Banque Nationale ne trouveroit pas l'emploi d'une somme de deux cent quarante millions en billets de caisse, & que cependant le bénéfice de ses actionnaires est calculé sur une pareille supposition.

Il est sûr que le placement d'une somme de deux cent quarante millions en effets de commerée seroit très-difficile, & en y destinant quatre-vingt millions, comme je l'ai proposé, c'est peut-être assez dans les tems ordinaires: mais il est une maniere très-simple d'assurer un emploi permanent aux fonds disponibles de la Banque Nationale; il suffiroit de lui promettre qu'après le remboursement de son avance extraordinaire, elle seroit chargée du service courant des anticipations, & qu'elle en seroit même chargée seule, de maniere qu'il n'y auroit plus d'autre agent de ces négociations. Voilà un moyen très-simple d'occuper les fonds dont la Banque Nationale pourra

diſpoſer : & l'Etat y gagneroit beaucoup, puiſqu'il auroit à trois pour cent des avances qui lui coûtent plus de ſix aujourd'hui.

La Banque Nationale, lorſqu'elle ſe deſireroit, pour diminuer la maſſe de ſes billets de caiſſe en circulation, devroit avoir la liberté de négocier les reſcriptions qui lui ſeroient délivrées par le Gouvernement ; & le préjudice qui pourroit réſulter pour elle de ces opérations momentanées, devroit lui être bonifié par le tréſor public. Je crois néanmoins, que paſſé la premiere année, les chances d'augmentation de profit pour la Banque Nationale, ſeront beaucoup plus grandes que les chances de diminution ; auſſi ne verrois-je aucun inconvénient à propoſer que l'Aſſemblée Nationale garantît aux actions de la banque, un intérêt de ſix pour cent de leur capital, à condition que la moitié des bénéfices excédant ſept pour cent, appartînt à l'Etat.

On a vu au reſte qu'en faiſant le calcul du bénéfice des Actions, j'ai compté ſur ſoixante-dix millions de fonds oiſifs en numéraire réel ; cette ſomme comparée à deux cent quarante millions de billets de caiſſe, approche du tiers de ce dernier capital. Il y a donc toute apparence que le fonds de ſoixante-dix millions, une fois formé, ſuffiroit conſtamment à la circulation des billets de caiſſe : l'expérience prouve cette conjecture, & elle n'a ſouffert d'exception que dans les tems de diſcrédit général, tems qui ne reviendront pas avec le nouvel ordre de choſes prêt à ſe développer, puiſque l'équilibre entre les revenus & les dépenſes fixes, ſera maintenu conſtamment, & que toute les baſes du crédit ſeront indeſtructibles.

## VIII.

*Les Moyens qui peuvent faciliter la levée des douze mille cinq cents Actions nouvelles.*

Je proposerois d'abord que ces douze mille cinq cents Actions nouvelles, payables en argent effectif, fussent divisées en demi & en quart d'Actions, afin de les mettre à la portée d'un plus grand nombre de personnes.

L'Action entiere étant de quatre mille livres en capital, la demi-Action seroit de deux mille francs, & le quart d'action de mille francs.

On auroit pour attrait, la garantie nationale d'un intérêt de six pour cent, & la certitude morale d'un intérêt de sept pour cent, susceptible d'amélioration; enfin ces avantages seroient réunis à la sûreté la plus parfaite.

On ne peut néanmoins, malgré ces encouragemens, espérer de trouver des acquéreurs au prix de quatre mille francs pour l'Action entiere, tant que le cours des anciennes Actions sur la place ne s'élevera pas; mais on doit s'attendre à une hausse plus ou moins prochaine, si la Caisse d'escompte est convertie dans une Banque Nationale, conformément au plan que je viens de mettre sous vos yeux.

Le bénéfice qui, à commencer du 1[er]. janvier prochain, seroit dévolu à la Banque Nationale, ne devroit être réparti aux anciennes Actions actuellement existantes, qu'en raison de la quotité qui leur seroit revenue si les nouvelles Actions étoient levées, & le surplus seroient réservé à celles-ci, par forme de bénéfice anticipé. Un tel

arrangement qui accroîtroit graduellement l'avantage attaché aux nouvelles Actions, aſſureroit au moins qu'un peu plutôt ou un peu plus tard, on s'empreſſeroit de les acquérir; & l'on doit remarquer que la diſpoſition propoſée ne cauſeroit aucun préjudice aux anciennes Actions, puiſque la miſe des Actions nouvelles étant deſtinée à compoſer le fonds mort de la Banque Nationale en numéraire effectif, le bénéfice de cette Banque ſera le même avant ou après la levée des nouvelles Actions.

On aura encore un moyen de hâter, quand il en ſera tems, l'acquiſition de ces Actions. Il eſt un grand nombre de perſonnes qui prennent un juſte intérêt au rétabliſſement entier du crédit & à la repriſe des paiemens de la Caiſſe d'eſcompte, dorénavant la Banque Nationale, & l'on feroit peut-être un grand effort pour atteindre à ce but, ſi l'on étoit sûr d'un ſuccès complet. Il ſeroit donc à propos, en choiſiſſant bien le moment, d'ouvrir une ſouſcription pour les nouvelles Actions, laquelle ne ſeroit valable qu'à l'époque où cette ſouſcription ſeroit entiérement remplie. Une convention du même genre pourroit encore avoir lieu pour de ſimples dépôts d'argent, toujours dans la vue de completter entre les mains de la Banque Nationale, un capital en numéraire effectif de ſoixante à ſoixante-dix millions.

Enfin, comme c'eſt moins d'une ſomme d'argent réel conſtamment en caiſſe dont on a beſoin, que de la certitude d'en trouver au moment où l'on viendroit en demander à la Banque Nationale, pour une ſomme plus forte qu'à l'ordinaire, il ſeroit poſſible de faire avec les maiſons de Banque & de Commerce, & avec des particuliers, une

convention d'après laquelle, au lieu d'une mise effective, proportionnée au capital des Actions nouvelles, on s'engageroit seulement de remettre à la Banque Nationale telle somme en argent réel à sa premiere requisition, ou tant de jours après l'avertissement.

Le Trésor royal, sitôt que les circonstances le lui permettront, accroîtroit aussi de tous ses efforts le numéraire de la Banque Nationale, & contribueroit à la munir des fonds réels, nécessaires pour répondre à sa circulation en billets.

On dira peut-être que malgré cette réunion de moyens, si long-tems que les billets de la caisse de la Banque ne seront pas tous conversibles en argent à volonté, ils ne seront pas en crédit : mais ceux de la Caisse d'Escompte le sont encore, malgré l'obligation où elle s'est trouvée de ne payer qu'un à un les billets de mille francs ; & cependant ces billets n'ont point l'avantage particulier qu'obtiendront ceux de la Banque Nationale, celui d'être institués & cautionnés par la Nation. J'irai plus loin : je ne sais s'il faut regretter que dans le moment actuel, il n'y ait pas tout-à-coup dans la Banque Nationale, la somme du numéraire effectif, nécessaire pour ouvrir sans réserve & sans distinction, le paiement des billets de caisse en circulatition ; car dans un tems de crise & d'alarme, le dirai-je encore, dans un tems de cabale & de passions, il y auroit du risque à ouvrir sans limite le paiement des billets de caisse, même en ayant une somme de numéraire effectif, équivalente un quart & au delà des billets en circulation. Plusieurs motifs dans les circonstances où nous sommes, engageroient à des demandes d'argent qui épuiseroient la Banque Nationale en

peu de téms, & il eſt peut-être préférable que toute l'étendue de ſes moyens s'établiſſe dans un moment plus calme, afin qu'on ſoit ſolidement à l'abri de toute convulſion nouvelle.

On dit qu'une Banque, au moment où elle ne paye pas ſes billets de caiſſe à bureau ouvert & argent comptant, doit y être contrainte : cette idée eſt exagérée : car, puiſque le bénéfice de toute eſpece de Banque publique, provient de ce qu'elle a moins de numéraire effectif que les billets en circulation, on peut toujours ſuppoſer une affluence de demandes d'argent, qui ne lui permettroit pas d'acquitter de cette maniere ſes billets de caiſſe à la ſeule volonté des porteurs. La Banque d'Angleterre, plus digne de confiance qu'aucune autre, par la protection que lui accorde la Nation entiere, a cependant eu des momens de criſe, où elle s'eſt vue forcée de retarder ou de prolonger ſes paiemens en argent, & la confiance publique n'en a point été altérée. Il eſt vrai qu'en Angleterre on verroit avec une indignation générale, toute manœuvre qui annonceroit un deſſein d'embarraſſer la Banque; un pareil ſentiment s'établira de même en France, ſitôt que nos paſſions ſeront calmées, & qu'il ne reſtera de nos débats, qu'un plus grand amour de la patrie, un plus grand intérêt à ſa force & à ſa proſpérité.

La grande difficulté eſt le moment préſent; la ſomme d'argent que la Caiſſe d'eſcompte délivre tous les jours, épuiſe ſa caiſſe dans un tems où le numéraire effectif ſemble avoir diſparu; en ſorte que ſi une telle criſe duroit encore longtems, & qu'aucun moyen quelconque ne pût accroître ſes capitaux en argent, ſa diſtribution journaliere des eſpeces, ou ſeroit interrompue, ou

feroit au moins diminuée. Les billets de caiffe garantis par un Décret national, les billets de caiffe rembourfables avec certitude en 1791, ne feroient pas moins dignes de la plus parfaite confiance, lors même que leur converfion en argent feroit momentanément interrompue.

Cependant, s'il devenoit néceffaire d'en foutenir le crédit, on ne manqueroit pas de moyens, foit en y attachant un intérêt, ou fimplement un tirage de primes ; & le bas prix auquel reviendroit à l'Etat l'avance de cent foixante-dix millions faite par la Caiffe d'efcompte, permettroit de faire un facrifice momentané, s'il devenoit indifpenfable pour encourager la circulation des billets de caiffe. Un facrifice également paffager pourroit de même être propofé pour exciter l'acquifition des nouvelles Actions ; mais il eft inutile, & il feroit peut-être difconvenable en ce moment de traiter à l'avance toutes ces hypothefes, & de donner ainfi de la réalité à des fuppofitions encore vagues. Un tirage de primes fort fimple & le plus attrayant qu'il feroit poffible, me paroîtroit le moyen d'encouragement préférable ; ce feroit le facrifice auquel on pourroit renoncer le plus promptement, & il faudroit le faire au moment où le paiement des billets de caiffe en argent comptant & à bureau ouvert, feroit folidement établi ; & jufqu'à cette époque, un tel facrifice même ne feroit pas néceffaire, fi à l'aide d'un fentiment national & patriotique, on vouloit d'un commun accord foutenir dans le Royaume ou dans les principales villes de commerce, la circulation des billets de caiffe.

Au refte, même en fuppofant la Banque Nationale une fois munie d'un capital en numéraire

effectif proportionné à ses billets de Caisse en circulation, il ne faut pas se dissimuler que des circonstances pareilles à celles où nous sommes, rendroient absolument nécessaire l'établissement d'une regle ou d'une mesure dans la distribution de cet argent; & je ferai remarquer à cette occasion qu'il seroit important d'inviter les Administrateurs ou Commissaires de la Caisse d'escompte, à prendre en considération les inconvéniens attachés à la forme adoptée dans ce moment pour la répartition journaliere d'une certaine quantité d'argent aux porteurs de billets de caisse. Il en résulte un désordre qu'il seroit essentiel de prévenir, & l'on a malheureusement lieu de croire que, dans le nombre des personnes qui augmentent ou qui excitent la foule autour de la Caisse d'escompte, plusieurs ne voudroient pas avouer leurs motifs.

Tout devient embarrassant, tout devient pénible sans doute, quand le malheur des circonstances a détourné les affaires d'argent de leur cours régulier; mais il ne faut pas se lasser de lutter contre les difficultés, il n'en est aucune au-dessus des moyens qui naîtroient d'une volonté commune, & il ne faudroit qu'un pareil secours pour abréger le passage entre l'état premier de la Banque Nationale & sa consistance parfaite. Enfin, si nous avons besoin de soutenir, d'animer nos espérances, considérons que cette affaire publique achevée, tout sera dans le plus grand ordre pour les finances.

Il n'y a plus d'incertitude raisonnable sur l'établissement d'un parfait équilibre entre les revenus & les dépenses fixes; vous en avez pris l'engagement, vous en avez manifesté les moyens,

& vous en trouverez encore d'autres pour établir une Caiffe d'amortiffement fufceptible d'un accroiffement graduel; & fût-elle petite à fon début, elle fuffiroit en n'empruntant plus, pour élever fenfiblement le prix des fonds publics. Ce fera l'objet d'un fecond Mémoire où l'arrangement final des finances fera traité. Mes idées font arrêtées à cet égard; mais j'attends pour vous en rendre compte, que l'on fache pofitivement le réfultat des économies que vous avez exigées du département de la guerre. Je crois auffi que pour ne rien faire à la légere, il eft important de réunir quelques notions plus certaines fur le produit de la contribution des privilégiés, & fur vos projets relativement aux biens du Domaine & du Clergé.

Tout prendra, n'en doutons point, une face nouvelle, dès que trois grandes difpofitions de votre part feront décifivement terminées.

L'accord évident & parfait entre les revenus & les dépenfes fixes; cette condition effentielle d'une confiance durable.

L'établiffement folide des adminiftrations provinciales, cet aide fi puiffant pour tout, & pour les finances, & pour le bonheur des peuples, & pour la liberté publique.

La reftauration, l'affermiffement d'un pouvoir exécutif qui affure l'obéiffance aux loix, & qui captive ce refpect fi néceffaire pour maintenir, fans une action continuelle, la paix & la tranquillité dans un fi vafte royaume.

Tous les biens naîtront de ces trois grandes bafes, fous la précieufe fauve-garde des Affemblées Nationales. Mais, comme au milieu de la confufion des finances, toutes les idées s'égarent,

toutes

toutes les eſpérances s'affoibliſſent, il étoit eſſentiel de ſe défendre du déſordre dont nous ſommes menacés, il étoit preſſant de s'aſſurer des cent ſoixante-dix millions abſolument néceſſaires, & pour répondre aux beſoins de cette année, & pour préparer le ſervice de l'année prochaine, & pour arriver au moment où il n'y aura plus de dépenſes qu'en raiſon des revenus certains de l'Etat. Ce plan très-difficile vous eſt propoſé, & néanmoins on a réſervé comme une reſſource additionnelle, le produit des recouvremens extraordinaires qui auront lieu cette année & l'année prochaine ſur la Contribution patriotique. Je vous propoſerois d'employer les premieres rentrées à groſſir les fonds deſtinés aujourd'hui au paiement des rentes ſur l'Hôtel-de-ville. Il ſeroit à ſouhaiter qu'avant le premier janvier prochain, les ſix derniers mois 1788 fuſſent entiérement acquittés, & qu'enſuite on ne laiſsât plus d'arrérages d'un ſemeſtre ſur un autre. Il faudroit en ce moment trente-cinq millions d'extraordinaire pour exécuter ce plan, & j'avois d'abord penſé à prendre tout de ſuite cette ſomme ſur le ſecours extraordinaire de cent ſoixante-dix millions, qui ſeroit procuré par la Banque Nationale; mais il eſt convenable de ne pas mettre en circulation à la fois une trop grande ſomme de billets de caiſſe, & il importe auſſi au milieu de tant de circonſtances contrariantes, de ne ſoumettre à aucun haſard la ponctualité du ſervice courant. Au reſte, on jugera ſûrement avant peu, de l'étendue de la Contribution patriotique de Paris; & ſelon toute apparence, les rentiers ne perdront rien aux diſpoſitions de prudence que je vous propoſe.

Il y aura encore en ressource le produit d'une grande partie de l'emprunt de quatre-vingt millions, puisque la somme non distribuée en ce moment se monte à quarante-huit millions ; mais vous savez, Messieurs, que la moitié est payable en Effets dont le remboursement est suspendu.

On pourra faire aussi quelque usage de la créance sur les Américains ; l'on est en pourparler d'un commencement de prêt sur ce gage, & il vous en sera donné connoissance, lorsque les négociations commencées auront acquis plus de consistance. C'est de Hollande qu'on donne quelques espérances de réussite ; & si vous faites attention, Messieurs, à la défaveur des changes occasionnée par la réunion combinée de l'étendue de nos besoins au dehors, & de la rareté du numéraire effectif avec lequel nous pourrions acquitter cette dette, vous sentirez de quelle importance il seroit pour l'Etat de trouver à faire quelques emprunts dans l'étranger ; & je prévois que l'on pourroit être aidé à cet égard par la Banque Nationale.

Enfin, Messieurs, vous aurez toujours devant vous la perspective de l'extinction graduelle de cent cinq millions de rentes viageres, & toutes les autres améliorations que les lumieres réunies d'une Nation pourront procurer, à mesure que cette Nation prendra possession par l'expérience, de toutes les connoissances relatives à l'administration, & à mesure que la baisse de l'intérêt de l'argent donnera de nouvelles idées, & ouvrira de nouvelles ressources.

Il me reste à répondre à une objection générale, après avoir déja discuté celles qui étoient relatives aux dispositions de détail.

La réputation, dit-on, de la Caiſſe d'eſcompte eſt altérée : elle doit peut-être ce malheur à des contrariétés qu'il étoit hors de ſon pouvoir de prévenir ; mais il ſuffit qu'elle ait ſouffert dans ſon crédit, pour qu'on doive déſirer de détruire cet établiſſement, & de le remplacer par un autre de même genre.

On peut répondre à cette objection.

1°. Que le crédit de la Caiſſe d'eſcompte, tel qu'il exiſte aujourd'hui, crédit d'habitude en partie, n'eſt pas moins encore très-conſidérable.

2°. Que le nom de Banque Nationale ſubſtitué à celui de Caiſſe d'eſcompte, l'augmentation du nombre des Actions, l'accroiſſement du nombre des Adminiſtrateurs, la faculté de perpétuer ou de changer les gérans actuels par le réſultat libre d'une élection générale, les changemens encore qui ſeront apportés aux ſtatuts conſtitutionels, & à toutes les diſpoſitions intérieures de l'établiſſement ; enfin, la ſurveillance aſſurée à des Commiſſaires nommés par l'Aſſemblée Nationale, toutes ces circonſtances feroient véritablement de la Caiſſe d'Eſcompte un établiſſement nouveau. On ne pourroit aller plus loin qu'en rembourſant les anciennes Actions, & en créant de nouvelles : mais des Actions ne peuvent avoir ni mérite ni démérite ; & comme elles changent de mains tous les jours, on ne peut fixer ſur perſonne la louange ou le blâme que l'on voudroit attribuer aux propriétaires de ces Actions.

Il ne feroit pas aiſé d'ailleurs de rembourſer ſoixante-dix millions dûs par le Roi à ces Actionnaires, ſi on vouloit, en les dépouillant de leur propriété, ſe montrer juſte envers eux, & cette difficulté deviendroit encore plus grande, ſi l'on

propofoit de détruire en entier la Caiffe d'efcompte fans aucun remplacement ; car il faudroit non-feulement rembourfer d'une maniere quelconque le dépôt de foixante-dix millions fait par les Actionnaires, mais on devroit encore acquitter tous les engagemens du Tréfor royal envers la Caiffe d'efcompte, & qui font partie du gage des billets de Caiffe. Enfin, foit pour une telle dépenfe, foit pour affurer en entier le fervice de cette année & de l'année prochaine, on auroit à chercher un fecours d'une grande étendue, & que l'état préfent du crédit ne permettroit pas de trouver à des conditions tolérables.

Il ne faut jamais perdre de vue, que par le malheur des circonftances, il y a deux difficultés à vaincre à la fois, l'embarras de la Caiffe d'efcompte, & la néceffité d'un fecours confidérable pour les finances.

Cette réflexion m'engage à vous retracer en peu de mots les réfultats du projet dont je viens de vous entretenir.

Un fecours de cent foixante-dix millions abfolument néceffaire feroit procuré.

Il ne coûteroit à l'Etat qu'un intérêt de trois pour cent par an.

A l'époque fixée pour le rembourfement de ces cent foixante-dix millions, la Banque Nationale fe chargeroit du fervice des anticipations pareillement à trois pour cent d'intérêt fans aucune rétribution ; & il en coûte aujourd'hui plus de fix pour les mêmes négociations.

L'Etat obtiendroit encore une diminution d'un cinquieme fur l'intérêt dont il eft grevé envers les Actionnaires, en raifon de leur dépôt de foixante-dix millions, fait en 1787 ; ainfi fes charges an-

nuelles feroient diminuées par cette condition ; de fept cent mille livres par an.

Le Commerce, la banque & les entreprifes utiles recevroient de nouveaux fecours par l'accroiffement de fonds qu'on pourroit deftiner à l'efcompte des billets ou des lettres de change.

Un établiffement public qui a rendu de grands fervices aux finances, feroit maintenu, & fes intéreffés qui réuniffent entr'eux un capital de cent millions, confié prefque en entier à l'Etat, n'auroient à fe plaindre d'aucune injuftice.

Ces avantages feroient achetés par les inconvéniens inféparables d'un accroiffement de billets de caiffe, dont le rembourfement en argent à la volonté des porteurs, n'auroit pas lieu tout de fuite, & qui devroient cependant être reçus légalement dans beaucoup de paiemens.

Mais ces inconveniens feroient affoiblis, 1°. par la garantie nationale donnée à fes billets.

2°. Par les limites appofées à leur fomme totale.

3°. Par l'affignat formel deftiné au rembourfement de l'avance de la Caiffe d'efcompte, à une époque extrêmement rapprochée.

4°. Par les diverfes précautions prifes pour accélérer le moment où l'on pourroit payer en efpeces & à bureau ouvert, tous les billets de la Caiffe en circulation.

5°. Par la propofition qui vous eft faite d'en foutenir, jufqu'à ce moment là, le crédit en y attachant un intérêt, ou une loterie de primes, fi cet arrangement devenoit néceffaire.

Enfin, à tous ces moyens efficaces il pourra s'en joindre d'autres par la réunion de vos lumieres ; & quand je n'aurois fait que préfenter avec un peu de clarté, les points de difficultés

autour desquels chacun peut diriger ses réflexions; je ne croirois pas la peine que j'ai prise absolument inutile.

Vous penserez sûrement, Messieurs, que ce Mémoire doit être communiqué à MM. les Actionnaires de la Caisse d'escompte, puisqu'on ne peut traiter sans eux de leurs intérêts & de leurs propriétés. Vous trouverez d'ailleurs dans leur assemblée générale, une réunion de lumieres dont vous pourrez tirer de l'utilité dans l'affaire qui est aujourd'hui soumise à votre considération; & attachés comme ils le sont à la chose publique par plusieurs intérêts, ils s'expliqueront, je le crois, avec beaucoup d'impartialité & de patriotisme.

Je ne m'étendrai pas davantage, & j'attendrai de connoître les objections essentielles qui ont pu m'échapper, soit pour les discuter ensuite, soit pour être éclairé par elles : on peut s'en fier aux lumieres présentes & à l'activité ordinaire de la censure, que rien ne sera négligé. Je crois la critique facile, puisqu'à mes propres yeux tout se ressent dans ce projet de la désolante contrariété des circonstances; mais je ne puis qu'employer mes efforts à en affoiblir les conséquences, & seul je suis confident de ce qu'il coûte de peine pour vous proposer un moyen qui s'écarte des principes généraux d'administration, dont l'observation sévere m'a seule attaché jusques à présent au maniement des affaires publiques; aussi je crois me soumettre à l'un des plus grands sacrifices, en soignant même à ce prix, l'intérêt de l'Etat.

Je demande cependant, Messieurs, qu'après avoir fait part sans aucune réserve de toutes mes réflexions, on considere leur résultat comme une simple opinion, comme une simple préférence de

ma part. Examinez, approfondiſſez par vous-mêmes une ſi importante queſtion ; aidez-vous, je vous prie, de la comparaiſon & des lumieres de tous ceux que vous jugerez à propos de conſulter ; car je n'accepterois point que vous vous en rapportaſſiez à moi par un ſentiment de confiance. Je n'ai point décliné cette forme pour la Contribution patriotique, parce que tout étoit ſimple dans une pareille affaire ; mais quand il s'agit d'une diſpoſition auſſi grave que compliquée, d'une diſpoſition ſuſceptible d'interprétations diverſes ; enfin, quand toutes ſortes de motifs, toutes ſortes d'intérêts & de paſſions viennent ſe mêler à préſent au jugement qu'on porte des opérations de finance, je ne dois pas reſter ſeul à répondre du ſuccès ou des événemens. C'eſt aſſez de vivre d'inquiétudes pour étudier, pour chercher, pour trouver le mieux : c'eſt aſſez d'uſer toutes les facultés de ſa penſée, toute la puiſſance de ſon ame, pour prévenir, pour éloigner, pour adoucir les malheurs de tout gente dont j'aperçois à chaque inſtant le ſpectacle autour de la grande adminiſtration qui m'eſt confiée ; c'eſt aſſez, je puis le dire, d'aller en dépériſſant ſous l'immenſe fardeau dont je ſuis chargé, & de le ſoutenir ſans un moment de relâche, ſans une minute de diſtraction ; enfin, c'eſt aſſez d'avoir à ſe livrer à tant de peines par la ſeule loi d'un dévouement libre à vos intérêts. Je crois qu'il eſt de toute juſtice, Meſſieurs, que vous vous aſſociez à cette tâche, & que vous le faſſiez, comme je vous en prie, ſimplement & généreuſement, & de la maniere qui convient aux Repréſentans d'une grande Nation, près deſquels on ne verroit jamais aborder ſans douleur aucune conſidération, aucune politique particuliere, tant eſt

440



ſuperbe, auguſte & ſupérieur à tout, l'éminent intérêt qui vous raſſemble.

Pardonnez, Meſſieurs, ſi en vous parlant d'affaire, j'y mêle ſouvent les ſentimens de mon cœur; elles ſeroient inſupportables ces affaires, ſi rien de moral, ſi rien de ſenſible ne pouvoit s'y réunir; & quel citoyen ne ſeroit animé, quel homme ne ſeroit agrandi par la contemplation du but auquel vous deſirez d'arriver! Vous ne rejetterez donc point l'hommage que l'on ſe plaît à vous rendre de ſes ſentimens, de ſes vœux & de ſes penſées; & ce ſeroit avec peine que je me ſoumettrois, ſi vous le vouliez, au ſacrifice de tous les mouvemens de mon cœur, & que je me réduirois à vous offrir en tout tems le langage de la ſimple raiſon. Mais cette raiſon n'eſt jamais complette, lorſque le ſentiment en eſt abſolument ſéparé, parce que lui ſeul peut recueillir une infinité de vues qui échapent, même dans les affaires, aux efforts & aux atteintes de l'eſprit.